

SERVICE SOINS DE SANTE

E-mail : feedbackpharma2007@inami.fgov.be

Bruxelles, le 2 juillet 2007

Feed-back individuel sur votre profil de prescription de médicaments

Madame,
Monsieur,
Chère Consœur,
Cher Confrère,

Dans un souci de maîtrise des dépenses dans l'assurance maladie, afin de permettre le remboursement des médicaments novateurs et de réduire le ticket modérateur à charge du patient, des normes individuelles minimales en matière de prescription de médicaments bon marché ont été instaurées en 2005.

L'INAMI a lancé une campagne qui vise à promouvoir la prescription sous DCI et la prescription de spécialités bon marché. Début janvier 2006, chaque médecin et chaque dentiste ayant établi un nombre minimal de prescriptions de médicaments – soit respectivement 100 pour un médecin et 16 pour un dentiste sur une période d'un semestre – a reçu un feed-back individuel qui permettait à chacun de se positionner par rapport au seuil minimal de médicaments bon marché fixé pour sa propre discipline.

Mes services ont entre-temps procédé à une analyse de la première période d'évaluation (du 1^{er} avril au 30 septembre 2006 inclus). Il en ressort que toutes les disciplines atteignent le seuil minimal comme groupe et que, globalement, près de 40 % de médicaments bon marché sont prescrits.

Le pourcentage moyen de médicaments bon marché prescrits par des médecins généralistes s'élevait à 40,1 %, pourcentage nettement supérieur au seuil fixé de 27 %.

97,4 % des médecins généralistes prescrivent davantage de médicaments bon marché (ou de médicaments sous DCI) que le seuil requis ; pourcentage qui varie sensiblement d'une discipline à l'autre chez les médecins spécialistes. Globalement, 85,5 % des médecins spécialistes se situent au-delà du seuil propre à leur discipline.

Chez les dentistes, le pourcentage atteint 92,7 %.

Par la présente, tous les médecins et dentistes ayant prescrit le nombre minimum de conditionnements au cours de la période d'évaluation reçoivent un feed-back de leur prescription.

...

Le tableau en annexe vous donne un aperçu du pourcentage de médicaments bon marché (prescriptions sous DCI incluses) que vous avez prescrit durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2006 et le 30 septembre 2006. Dans ce tableau, vous trouvez 2 colonnes reprenant les prescriptions bon marché :

- la colonne « DDD spécialités bon marché » comprend tous les médicaments bon marché même s'ils ont été prescrits sous DCI ou sous nom générique,
- la colonne « DDD parmi prescriptions DCI ou sous nom générique » comprend uniquement les prescriptions DCI pour lesquelles aucun médicament bon marché n'a été délivré.

Afin d'informer tant le prescripteur que le pharmacien sur les spécialités « bon marché » présentes sur le marché belge, l'INAMI travaille en partenariat avec le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP).

Fin juillet 2007, « Memento-Pharma » pourra être consulté sur le site Internet de l'INAMI.

Y seront repris :

- les spécialités remboursables et non remboursables par l'assurance maladie ;
- les produits originaux et les alternatives meilleur marché disponibles sur le marché belge ;
- tous les noms de matière ;
- les tableaux de comparaison des prix pour les spécialités qui présentent une même composition (sur le plan qualitatif et quantitatif).

Le carnet est mis à jour une fois par an et est envoyé à l'ensemble des médecins, dentistes et pharmaciens. Sur le site internet de l'INAMI (www.inami.fgov.be), Memento fera l'objet d'une mise à jour mensuelle.

Memento-pharma reproduit les mêmes symboles déjà créés par le CBIP pour son répertoire pharmacothérapeutique (www.cbip.be) :

1) Médicaments bon marché sans supplément au ticket modérateur : génériques, copies et médicaments originaux dont le prix a été suffisamment diminué. Ces « médicaments bon marché » sont indiqués sur le site web par le symbole .

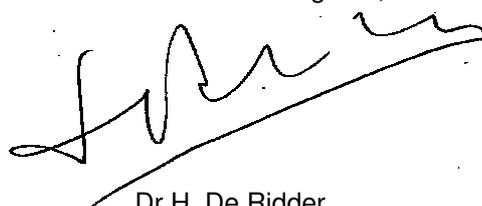
2) Médicaments chers pour lesquels il n'y a pas de supplément au ticket modérateur, par ex. parce qu'il n'existe pas d'alternative « bon marché » à base du même principe actif. Ces médicaments sont indiqués par le symbole .

3) Médicaments avec un supplément au ticket modérateur : il s'agit des médicaments originaux pour lesquels il existe une alternative « bon marché » à base du même principe actif, et dont le prix n'a pas été suffisamment diminué. Ces médicaments sont indiqués par le symbole .

Seul le premier groupe de médicaments et toutes les prescriptions sous DCI sont qualifiés de bon marché dans le profil du prescripteur.

En étant convaincu que la présente aura pleinement retenu votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,



Dr H. De Ridder
Directeur général

Tableau : Profil de prescription individuel/période d'évaluation 1^{er} avril–30 septembre 2006

Le tableau ci-dessous reprend les données suivantes pour la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2006 :

a) La partie supérieure du tableau :

- votre numéro d'agrément INAMI et votre qualification ;
- le nombre global de DDD que vous avez prescrit ;
- le nombre de spécialités pharmaceutiques bon marché en DDD ;
- le nombre de DDD prescrites sous son nom de principe actif (prescriptions DCI) ;
- le pourcentage de prescriptions bon marché parmi les DDD que vous avez prescrites (spécialités bon marché et prescriptions sous DCI) ;
- le pourcentage minimum pour votre spécialité ;
- le pourcentage moyen de DDD (dose journalière) bon marché parmi les prescripteurs de votre spécialité ;

b) la partie inférieure du tableau donne les principes actifs que vous avez les plus prescrits au cours de la période ; pour les médecins généralistes, nous avons calculé le top 20, pour les spécialistes le top 10 et pour les praticiens de l'art dentaire le top 5. Ce top est suivi d'une colonne qui indique si une spécialité bon marché était commercialisée en Belgique durant cette période (Y = oui, N = non). Les colonnes suivantes donnent pour chaque principe actif le nombre global de DDD, les DDD des spécialités bon marché, les DDD prescrites sous leur nom de principe actif et finalement, le pourcentage que représentent les prescriptions bon marché pour ce principe actif.

Numéro d'agrément : 1XXXXXXX		Spécialité			
DDD global	DDD spécialités bon marché	DDD parmi prescriptions DCI ou sous nom générique	Votre pourcentage global de DDD bon marché au cours de la période de d'évaluation	Pourcentage à atteindre	Pourcentage moyen de votre discipline

Top des principes actifs prescrits					
	Disponibilité des spécialités bon marché	DDD global	DDD spécialités bon marché	DDD parmi prescriptions DCI ou sous nom générique	Pourcentage total de bon marché
G03AA07 - Levonorgestrel and estrogen					
C10AA01 - Simvastatin					
R03AK03 - Fenoterol and other drugs for obstructive airway diseases					
C07AB07 - Bisoprolol					
C09AA01 - Captopril					
A02BC01 - Omeprazole					
N06AB04 - Citalopram					
A10BA02 - Metformin					
C03BA04 - Chlortalidone					
C07AB08 - Celiprolol					
C03CA02 - Bumetanide					
G03AA09 - Desogestrel and estrogen					
M01AE01 - Ibuprofen					
C08CA01 - Amlodipine					
N06AX05 - Trazodone					
M01AB05 - Diclofenac					
H02AB04 - Methylprednisolone					
G03AA05 - Norethisterone and estrogen					
A10AD01 - Insulin (human)					
C01DX12 - Molsidomine					